

Conseil municipal du 11 décembre 2015

Présents: Francis LAGUERRE, Daniel ALARD, Gilbert DUPUY, Xavier DE FERLUC, Pierrette LERO, Janine PASCAL, Pascal PHILIP, Rémi PIQUEMAL, Julie PORTE-TRAUQUE.

Absents : Fabienne BARRO et Patricia LAURENT qui a donné procuration à Pierrette LERO.

Secrétaire de séance : Pierrette LERO.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 6 octobre 2015

1- Schéma de coopération intercommunale

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adoption du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Mme la Préfète de l'Ariège, à savoir la constitution d'une communauté d'agglomération couvrant l'ensemble du territoire du SCOT (de Saverdun à Tarascon).

Toutefois, dans l'hypothèse où ce schéma ne recueillerait pas l'adhésion des autres communautés concernées, le conseil est favorable à la constitution d'une communauté d'agglomération qui serait composée des communautés de communes du Pays de Foix et du canton de Varilhes dans un premier temps, puis du secteur concerné de Tarascon après une phase de concertation nécessaire pour cette seconde phase.

Le conseil municipal souhaite ajouter des réserves en ce qui concerne la fiscalité, demandant notamment des garanties sur les fonds de compensation reversés et la maîtrise des taxes au niveau communal ainsi que sur la consultation systématique des communes pour les décisions constitutives à la mise en place de cet échelon de communauté d'agglomération et des compétences qui lui reviendraient.

Par contre, le conseil souhaite se prononcer contre la dissolution du SIEMACOF et donc pour le maintien des prérogatives exercées par les communes adhérentes, notamment en matière de droit d'usage.

Délibérations prises à l'unanimité.

2- Urbanisme et PLU

Finalement, ce sont cinq communes (Foix, Loubières, Montgailhard, Prayols et Saint Paul) qui se sont regroupées pour solliciter un cabinet pour la révision du PLU, obligatoire afin d'ajuster les prérogatives du SCOT. L'appel d'offre devrait être ouvert jusqu'à mi-février. La prestation devrait s'élever de 20 000 à 25 000 € (sans les aides à déduire). Il faudra prévoir 20% à la signature du marché, 20% à la validation du PADD (plan d'aménagement et de développement durable), 40% lors de l'arrêté du PLU et 20% à l'approbation en 2017. Le délégué qui a été désigné pour le suivi du dossier est Daniel Alard et son suppléant Gilbert Dupuy. Délibérations à l'unanimité.

3- Emplacement réservé et zonage

Claude Estèbe sollicite la municipalité pour connaître notre position par rapport à l'emplacement réservé n° 22. Comme il met en vente la partie constructible de sa parcelle n° 3 de « la Pointe » et qu'une voie avait été prévue pour desservir les parcelles à lotir (AU2) situées à l'arrière, il a fait procéder à un arpentage libérant les 4 m de large et 40 m de long comme prévu. Daniel Alard étant concerné par les parcelles adjacentes n'assiste pas à la discussion. Il est décidé qu'en fonction de la révision prochaine du PLU, il semble difficile à ce jour de se positionner en donnant un avis favorable à l'achat de cette parcelle de 160 m² pour la prise en compte par la commune de cette voie quitte à ce que cette proposition soit réexaminée plus tard au regard du prochain PLU.

Vote : 9 voix pour ce principe.

Une autre demande a été formulée par un acquéreur potentiel de la maison Cottes en bordure de la départementale. Cette personne aurait souhaité pouvoir envisager une extension de cette maison sur le côté opposé à la route et pour cela pouvoir acheter une partie de la parcelle appartenant à Jacques Prat mais qui est en zone AU2. Après discussion, le conseil est d'accord pour accéder à cette demande éventuelle (rien à ce jour n'ayant été formulé par écrit) à condition que la partie achetée soit suffisamment étroite pour ne pas permettre une construction indépendamment dans la zone AU2. Cela reste sous le couvert d'une approbation supplémentaire du service du Conseil départemental (SIAU).

4- Achats de parcelles

Le 12 mars, le conseil municipal avait accédé à la proposition de Maryline Vignaux et d'Yves Nougé pour un achat de parcelles suite au décès de leur mère (parcelle A 149 du Barlac pour agrandir le cimetière à 4 € le m² et parcelles B 106 et B 107 de Rive d'Aygue croisant le parcours santé à 0,50 € le m², pour un total de 3 600 € plus les frais de notaire). Avant d'engager les démarches auprès du notaire, nous avons décidé d'attendre que nous soient proposées d'autres parcelles gracieusement, comme convenu avec eux.

La proposition nous est faite pour onze parcelles situées en forêt représentant moins d'1 ha (le Pujol (3), les Brassiers (2), les Costes, Clos de la Grougne (2), Goutte de Naous (2) et Arcebus).

Le conseil est favorable à l'unanimité pour ces acquisitions et charge le Maire de faire les démarches auprès du notaire de la commune.

Daniel Alard pense que ce serait aussi l'occasion pour nous d'acquérir la parcelle située aux Stagnels en bord de piste forestière et qui accueille la table d'orientation et ainsi de régulariser cette situation. Il se chargera de faire les démarches préalables auprès de la famille Paillole. Accord du conseil.

5- Cimetière et église

Un règlement du cimetière est soumis à l'approbation du conseil. Il faut déterminer la tarification des concessions et la durée. Il faut aussi envisager les dispositions à prendre pour les tombes abandonnées et prévoir d'accueillir des urnes funéraires. De plus, il faut prévoir un ossuaire et fixer des règles d'utilisation du dépositaire communal. En ce qui concerne l'église, Gilbert Dupuy signale des trous constatés dans le clocher et la mousse sur les tuiles. Il est aussi question de faire quelque chose pour les peintures intérieures dans la limite de nos moyens.

Aussi, le Maire demande qui veut faire partie (avec lui) d'une commission qui se chargera de faire des propositions au prochain conseil : Janine Pascal, Julie Porte-Trauque et Gilbert Dupuy sont d'accord.

6- Délibération modificative

Il s'agit de faire valoir un reliquat de 1 100 € de 2014 (travaux sur les bâtiments) sur le budget 2015 et de valoriser les travaux en régie. Accord à l'unanimité.

Une réunion a eu lieu à Ferrières pour évoquer les projets d'investissement sur l'école intercommunale, notamment en matière d'économie d'énergie (chauffage, isolation), plus le remplacement du lave-vaisselle.

Le SIVE aurait besoin d'une participation supplémentaire des communes au pro rata des élèves.

Prayols participerait à hauteur de 7 000 € en plus des 1 750 € par élève. Accord de principe du conseil.

7- Règlement du marché

Xavier De Ferluc, depuis qu'il est placier, travaille à la conception d'un nouveau règlement du marché, ce qui permettra de recadrer certaines pratiques et certains comportements. L'objectif était de le présenter ensuite aux commerçants, mais parmi les plus assidus nous devons faire face à la situation préoccupante du problème de santé rencontré par le boucher, ce qui n'empêchera pas d'avoir cet échange avec les autres pour qu'ils se sentent aussi impliqués par cette nécessité de règlement. Le conseil décide de maintenir les tarifs (0,50 € / mètre).

A la suite de la démission du directeur de la Régie municipale, il nous appartient de nommer quelqu'un d'autre dont la mission sera de déposer auprès du percepteur l'argent liquide collecté pour la recette recueillie auprès des commerçants pour l'emplacement du marché. Yolande Roumieu est d'accord pour assumer cette mission. Claude Galy sera son suppléant et cette disposition vaudra aussi pour la location de la salle polyvalente.

8- Contrats d'assurance

La commune avait passé des contrats d'assurance il y a plus de trois ans maintenant pour les montants suivants : 174 € juridique (Generaly) ; 3 112 € multirisque (Axa) ; 1 626 véhicules (Axa).

Le Maire propose de se rapprocher d'un cabinet de conseillers (courtiers) pour analyser la situation.

Délibération prise à l'unanimité

9- Transition énergétique

Suite au diagnostic obligatoire, nous avons pu déposer notre candidature au PNR pour les TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte) ; notre dossier devrait être examiné en janvier par une commission et ensuite validé par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ou le préfet de région.

Le dossier déposé auprès du SDE09 pour la réduction de l'éclairage public suit son cours.

Une proposition nous a été faite pour changer les globes, ce qui pose le problème des poteaux qui les supportent. Bien qu'une aide correspondant à 80% nous soit proposée pour les changer afin d'améliorer l'éclairage, le conseil charge Gilbert Dupuy de s'assurer que cela entraînerait des économies d'énergie, sinon nous renoncerions car il y aurait 12 globes à changer à raison de 400 € environ par globe. L'alimentation de ceux de Micoulau pourrait aussi poser problème (à voir).

10- CCAS

Suite à la commission qui s'est réunie le 11 novembre, le repas des Aînés sera ouvert aux personnes nées en 1954 et avant, ayant une résidence (principale ou secondaire) à Prayols ainsi que leur compagnon ou compagne. Seront conviés également les présidents d'association, les membres du CCAS et du conseil municipal. Vu le coût du repas, il n'y aura pas en plus d'animation. Les personnes de plus de 80 ans ne participant pas auront un colis.

Un accueil des Prayolais arrivés dans la commune depuis 2012 sera organisé le 29 février 2016.

11- Questions diverses :

Pascal Philip regrette que nous ayons allumé un peu tôt les guirlandes de Noël. Le Maire répond qu'en raison d'un ajustement entre le SDE09 et l'employé communal concerné, on n'a pas pu faire autrement cette année.

Il en profite pour signaler que certaines personnes ont félicité la commune pour l'ensemble des décorations.

La séance est levée à 20h15.